

## I. Qu'est-ce que l'Open Access ?

La mise à disposition, gratuite et permanente sur Internet des résultats de la recherche sans barrière financière, juridique et technique afin d'accélérer et d'étendre leur diffusion.

On distingue deux stratégies pour le libre accès :

- La voie verte, celle de l'auto-archivage, quand le chercheur dépose ses articles (pré-publications et post-publications) dans une archive ouverte. Ce peut être l'archive de son établissement, une archive disciplinaire ou encore l'archive nationale HAL.
- La voie dorée, quand la publication se fait dans une revue en libre accès.

Le chercheur peut publier :

- dans une revue open access moyennant le paiement de frais (APC, Article Processing Charges)
- dans une revue open access sans frais (plate-forme revues.org, épi-revues)
- dans une revue hybride, une revue avec abonnement qui diffuse certains articles en open access moyennant le paiement de frais

## II. Pourquoi l'Open Access ?


Aucune bibliothèque universitaire n'a les moyens de s'abonner à toutes les ressources numériques proposant des articles scientifiques en texte intégral. Le coût des ressources payantes augmente de façon exponentielle depuis une quinzaine d'années et, malgré la création de consortia pour négocier tarifs et conditions d'accès, il devient difficile pour les bibliothèques d'y faire face. L'accès à ces ressources est restreint aux membres de chaque institution universitaire, toutes n'ayant pas nécessairement les mêmes abonnements. Dans certaines zones du monde, la diffusion des articles en open access, par le dépôt dans des archives ouvertes ou via des revues en open access, est le seul moyen d'accéder à des pans entiers de la recherche internationale.

Sortir de l'accès privatif qui bride la dissémination des idées, sortir les savoirs des frontières des campus. Entrer dans une société de la connaissance partagée, dans une démocratie du savoir

## III. L'Open Access et moi : que puis-je faire ?

Que puis-je déposer ?

La loi pour une République numérique vous autorise à déposer le postprint (la version finale acceptée pour publication) de vos articles dans HAL avec un embargo maximum de



6 mois pour une revue en Sciences, Techniques et Médecine de 12 mois pour une revue en Sciences Humaines et Sociales, quel que soit le contrat signé avec l'éditeur.

Pour les autres types de documents et pour tous les articles publiés avant la promulgation de la loi le 8 octobre 2016, il faut se référer à ce que les éditeurs autorisent : le preprint, le postprint ou le pdf éditeur. Les sites Sherpa/Romeo, Héloïse et Ducinea recensent les politiques des éditeurs en matière d'open access.

Les avantages à déposer dans HAL-UVSQ : augmenter la visibilité de mes travaux, faire connaître mon université/mon laboratoire ; garantir l'accès à long terme aux contenus. Au moment du dépôt dans HAL, on peut transférer son dépôt dans les archives arXiv ou PubMed.

## IV. Glossaire

---

**Archive ouverte** : réservoir de contenus issus de la recherche scientifique et accessibles librement sur internet. Une archive ouverte peut être thématique (ArXiv), pluridisciplinaire (HAL) ou encore institutionnelle (ProdINRA).

**Auto-archivage** : dépôt par un chercheur de ses articles sur un serveur public, permettant à tout un chacun d'y accéder librement.

**Preprint** : version d'un texte produit par un auteur avant révision par un comité de lecture.

**Postprint** : version définitive d'un manuscrit produit par un auteur après révision par les pairs mais sans la mise en forme de l'éditeur.

**Version éditeur** : version finale, publiée, d'un manuscrit produit par un auteur, après évaluation par les pairs et avec la mise en forme de l'éditeur.

**Embargo** : période durant laquelle les contenus ne sont pas accessibles.

**Voie dorée** : celle qui consiste à libérer les articles scientifiques en les publiant dans des revues en libre accès (telles celles des portails Scielo, PLoS et Revues.org).

**Voie verte** : celle qui consiste à déposer les articles scientifiques dans une archive ouverte.

**Peur d'être plagié ?** Le fait que les articles soient diffusés en libre accès permet à l'auteur de revendiquer la paternité de ses articles publiquement, et facilite le repérage des reprises abusives.

**La mort de l'édition ?** Les éditeurs ont toute leur place dans la fabrication, la diffusion et la promotion des revues en libre accès. Leur rôle dans l'organisation de la validation (le peer-reviewing) des articles n'est pas remis en cause par le libre accès.

**Aucun intérêt pour vous ?** Le fait que vos articles soient en libre accès augmente leur visibilité et leur citabilité. Cette visibilité accroît les possibilités de collaboration avec d'autres chercheurs de votre domaine ou d'autres domaines.

